



L amour entre mineur et majeur

Par **melili**, le **14/12/2012** à **05:52**

Bonsoir à tous,
Je voudrais savoir, si une mineure de 17 ans à une relation amoureuse et/ou avec des relations sexuelles, avec un homme âgé de 26 ans et que les parents de la jeune fille viennent à l'apprendre, et porte plainte contre lui quelles seraient les sanctions que la loi pourrait elle prendre?
Merci de l'attention que vous aviez passée sur mon problème j'attends votre réponse avec impatience.
mes salutations distinguées au plaisir d'une réponse de votre part

Par **Lag0**, le **14/12/2012** à **08:15**

Bonjour,
D'après la situation décrite, il n'y a aucun motif à plainte.
Les relations sexuelles consenties entre majeur et mineur de plus de 15 ans ne sont pas illégales du moment que le majeur n'a pas une position autoritaire sur le mineur (professeur par exemple).
Tant qu'il n'y a pas soustraction du mineur à l'autorité parentale bien entendu...